

Musiciens

L'ORCHESTRE ROYAL DE CHAMBRE DE WALLONIE (BELGIQUE) RECRUTE
POSTE DE CHEF D'ATTAQUE DES SECONDS VIOLONS (H/F/X)

Présélection vidéo jusqu'au dimanche 15 mars 2026 à 24h00 (UTC+1)
Sélection des vidéos le 20 mars 2026.

Audition des candidat.e.s sélectionné.e.s : le 20 avril 2026 à Mons.

THE ROYAL CHAMBER ORCHESTRA OF WALLONIA (BELGIUM) IS RECRUITING
LEADER OF THE SECOND VIOLIN SECTION POSITION (M/F/X)

Video preselection until Sunday March 15, 2026, 24h00 (UTC+1)
Selection of videos on March 20, 2026.

Audition of selected candidates: April 20, 2026 in Mons.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES MONS

AUDITION DE RECRUTEMENT CHEF D'ATTAQUE DES SECONDS VIOLONS 20 AVRIL 2026 ORCHESTRE ROYAL DE CHAMBRE DE WALLONIE à MONS

REGLEMENT

L'Orchestre Royal de Chambre de Wallonie recrute **un.e chef(fe d'attaque des seconds violons (H/F/X))**.

En 1958, Lola Bobesco crée l'ensemble « Les Solistes de Bruxelles », nommé successivement « Ensemble d'archets Eugène Ysaÿe » et « Orchestre Royal de Chambre de Wallonie » (ORCW). A la suite des derniers Directeurs musicaux : Augustin Dumay (2003–2013) et Frank Braley (2014-2019), Vahan Mardirossian a pris la baguette pour continuer le travail d'excellence.

L'Orchestre Royal de Chambre de Wallonie se produit chaque saison dans la salle Arsonic de Mons ainsi que lors de nombreux concerts en Belgique et à l'étranger (minimum 50, maximum 120 concerts par an) - <https://www.orcw.be/events>.

Pour toute information concernant le contrat et la rémunération, un mail peut être envoyé à : concours@orcw.be.

Modalités d'inscription :

Ce concours est ouvert aux candidat.e.s de toutes nationalités. La maîtrise du **français** est obligatoire et des notions d'anglais sont souhaitées. Pour concourir, tout.e candidat.e devra **impérativement** adresser à l'Administration de l'Orchestre Royal de Chambre de Wallonie, les **quatre** pièces suivantes :

- **Le formulaire d'inscription**
- **Un curriculum vitae / Une biographie (joindre une biographie complète)**
- **Une copie de sa carte d'identité ou de son passeport**
- **Le(s) lien(s) de la/les vidéo(s) de présélection**

Les candidat.e.s désireux.ses de participer à ce concours devront remplir le formulaire d'inscription ci-dessous et envoyer les documents susmentionnés **avant le 15 mars 2026 à 24h00 (UTC+1)** par mail, à l'adresse concours@orcw.be.



FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES MONS

DÉROULEMENT

1- Pré-sélection

Les candidat.e.s devront adresser **avant le 15/03/2026 à 24h00 (UTC+1)** des vidéos **YouTube non-répertoriées** de trois extraits :

- Le premier mouvement d'un concerto de Mozart, avec cadence.
Avec ou sans piano
- **Deux** mouvements **contrastés** d'une sonate ou d'une partita de Bach

Les liens URL des **vidéos YouTube non-répertoriées** doivent être envoyés par mail (concours@orcw.be) avec les documents demandés plus haut.

Toute candidature sera confirmée, endéans les 7 jours calendrier, par un accusé de réception.

Le 21/03/2026, l'Orchestre Royal de Chambre de Wallonie informera par mail les candidat.e.s de leur sélection à l'épreuve suivante et leur adressera une convocation reprenant la date et l'heure de l'audition.

2- Audition

Les candidat.e.s pré-sélectionné.e.s devront se présenter à une audition **le 20 avril 2026** (la date et l'heure seront confirmées par mail le 21/03/2026) à l'Orchestre Royal de Chambre de Wallonie (Grand-Place, 22, Jardin du Mayeur, 7000 Mons, Belgique). Les candidat.e.s sont priés de nous avertir de tout empêchement. Si tel n'est pas le cas, ils risquent de se voir refuser l'inscription à un prochain concours.

Les œuvres (difficultés orchestrales, etc.) seront envoyées le 21/03/2026, avec la convocation.

Les frais de déplacement, de séjour et autres sont à la charge des candidat.e.s (même en cas d'annulation ou de changement de date).

Les candidat.e.s seront jugé.e.s par un jury, présidé par le directeur musical de l'Orchestre, Vahan Mardirossian.



FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES MONS

3- Règlement et invitations

L'inscription à cette audition implique, de la part des candidat.e.s, l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le jury détermine souverainement le déroulé du concours. **Ses décisions sont sans appel.** Il peut ajouter une épreuve ou interrompre le concours. Selon le niveau des candidat.e.s, il a la faculté de renoncer à pourvoir le poste mis au concours.

Chaque tour est éliminatoire.

A chaque épreuve, le jury a la faculté d'interrompre le/la candidat.e à tout moment ou de le/la réentendre.

La prise de fonction est prévue le 1^{er} novembre 2026.

Les candidat.e.s étrangers.ères doivent être en règle avec la législation belge dès le jour de la prise de fonction sous peine de perdre le bénéfice du concours.